

BARILLET Christian
Conseiller municipal
22 rue du Petit Vaux
37800 Sainte Maure de Touraine

Sainte Maure de Touraine le 25 juillet 2018

Monsieur le Maire
Hotel de ville
Place du Maréchal Leclerc
37800 Sainte Maure de Touraine

Objet : aménagement de la partie Sud de l'avenue du Général De Gaulle

Monsieur le Maire,

Au nom du groupe de conseillers municipaux Sainte Maure 2020 je souhaite attirer votre attention sur le projet d'aménagement de l'avenue du Général De Gaulle entre le carrefour des Quatre routes et la déviation sud. Ce projet a été inscrit à la commission urbanisme – voirie du 11 juillet dernier sans que le débat sur ce point n'ait pu réellement aboutir. J'ai sollicité un entretien avec vous à ce sujet le 18 juillet dernier. Faute de réponse je me permets de développer quelques arguments qui, j'espère, attireront votre attention pour une reprise du débat sur ce projet.

Au préalable il me semble important de rappeler que la traversée de la ville a fait l'objet de nombreuses réflexions auxquelles vous avez participé dans les années 2005 - 2010. Si le premier projet à cette époque était essentiellement routier les acteurs du patrimoine et du tourisme ont influé pour un projet de qualité paysagère et patrimoniale en rapport avec l'histoire de la cité, en particulier de la « Route Nationale 10 ». Rappelons aussi qu'il a obtenu le « Prix national des entrées de villes 2013 » décerné par la Fédération Environnement et Patrimoine.

Comme je l'ai signalé le projet proposé en commission est guidé par une logique spécifiquement routière sans rapport avec les enjeux paysagers évoqués précédemment ni le choix d'un développement urbain de cette partie de la ville. Au cours de cette commission vous avez évoqué un projet de novembre 2014 intégrant des plantations d'alignement et émanant de la communauté de communes de Sainte Maure de Touraine. Celui-ci était destiné à assurer une liaison piétonne et cyclo entre le carrefour des Quatre routes et la zone d'activités des Saulniers. Il reprenait certains principes, mais pas tous, appliqués en 2008 pour la partie Nord. Ce projet était chiffré à plus d'un million d'euros, un chiffre totalement irréaliste. Vous vous êtes engagé à nous mettre à disposition l'estimatif de ce projet.

Je me permets d'insister auprès de vous afin que soient repris les échanges sur cet aménagement en regard des nombreux inconvénients que ce nouveau projet présente et des avantages du projet initial défini ainsi techniquement: par demie chaussée et de façon symétrique: trottoir, stationnement intégré dans les plantations de platanes, piste cyclable, voie de circulation. Création d'un giratoire pour l'entrée du Pôle Santé Sud.

Le projet que vous avez présenté se démarque des autres sections aménagées dans une logique patrimoniale et paysagère. Il rompt ainsi la cohérence globale de la traversée. A ce niveau il est important de rappeler les exigences du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) en regard des bâtiments inscrits, de la perspective sur la ville ancienne, de l'histoire de cette voie historique (la RN10), de la traversée de la vallée de la Manse.

Ce caractère routier du projet présenté favorise la vitesse donc va à l'encontre de la sécurité. De même il restreint l'accès aux habitations riveraines du fait des coupures liées aux zébras, ce qui n'est pas le cas dans le projet initial où chaque riverain dispose d'un accès direct dans les deux sens. Il restreint aussi l'accès aux deux équipements publics : Pole Santé Sud et Maison médicale. Sur ce plan notons également que, comme cela a été fait pour l'hôtellerie des « Hauts de Sainte Maure », les principes d'aménagements de 2008 favorise le traitement spécifique des façades commerciales. A ce niveau il faut citer le projet du nouveau propriétaire de l'ancien garage Dupuy (bâtiment protégé au PLU) qui souhaite reconstituer la façade des années 30.

En outre l'aménagement réalisé pour la partie Nord permet d'intégrer du stationnement latéral non prévu dans le projet que vous avez présenté ce qui conduirait à favoriser le stationnement sauvage sur la voie cyclable et sur les trottoirs comme c'est le cas actuellement. Dans cette période estivale il est opportun de préciser que le stationnement créé à l'image de la partie Nord bénéficierait de l'ombrage des platanes.

Je voudrais également insister sur le coût de l'aménagement. Je reste convaincu que le coût réel du traitement sur la base des principes de 2008 est inférieur ou équivalent à celui que vous envisagez soit de l'ordre de 75000€. Cette affirmation se base sur le fait que l'aménagement peut être entièrement réalisé sur la plateforme existante avec uniquement des traçages au sol en peinture et revêtements superficiels de couleur. Il faut aussi rappeler que cette plateforme routière est de très grande résistance car conçue pour recevoir des transports exceptionnels. Sa dimension permet d'y intégrer entièrement l'aménagement. Dans tous les cas une estimation comparative s'impose.

Il est judicieux aussi d'intégrer dans le volet financier le fait que l'éclairage public existant est compatible avec l'aménagement prévu initialement ce qui n'est pas le cas dans celui que vous envisagez.

Pour résumer les avantages du projet initial:

- Intégration patrimoniale et paysagère en cohérence avec les aménagements déjà réalisés
- Meilleure sécurité
- Meilleure accessibilité des riverains et des établissements publics
- Intégration du stationnement
- Réutilisation de l'éclairage public.
- Enjeux touristiques

Dans tous les cas il convient de demander au STA de chiffrer ce projet initial.

Comptant sur votre attention je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sincères salutations

Christian Barillet
Conseiller municipal
Groupe Sainte Maure 2020

